



Interpellation - 24_INT_83 - Guy Gaudard et consorts - BÉNÉFICE DE ROMANDE ÉNERGIE SOUS HAUTE TENSION?

Texte déposé :

Nous apprenons ce jour que les résultats 2023 du GRD Romande Energie a pulvérisé les prévisions les plus optimistes de 2022 avec un bénéfice net 2023 qui est passé de 41'500'000.- à 214'000'000.-

Ce résultat exceptionnel est justifié par ses participations dans l'énergéticien Alpiq à hauteur de 139'000'000.- et d'EOS Holding avec 2'000'000.-

Soulignons que le chiffre d'affaires de Romande Energie a progressé de 24% à 928'000'000.-

Ces résultats devraient inciter la Romande Energie à revoir sa politique de facturation domestique et celui visant à diminuer les charges grevant les frais généraux des industries, des commerces et de tout acteur impacté par des coûts actuels excessifs du kW/h, calculés sur des prix d'achat datant de la crise énergétique d'il y a 2 à 3 ans.

Au vu de ces résultats financiers hors norme de cette société, dont le Canton détient directement 42,9% du capital, soit 440'047 actions sur 1'026'313, je remercie dès lors le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1) Quelle est la politique en matière du prix du kW/h pour les industries, commerces afin d'alléger la facture mensuelle des entreprises et des contribuables?

2) La Romande Energie va-t-elle, au vu des résultats exceptionnels 2023, dédommager sous forme de crédit pour les abonnés, par exemple en kW/h à consommer?

3) Le CEO dans une communication récente sur les réseaux sociaux affirme que la contribution financière pour la réinjection de l'énergie photovoltaïque produite par les privés ou les collectivités publiques sur le réseau sera revue à la baisse. Par conséquent, existe-il de la précipitation dans cette déclaration alarmiste?

4) Les statuts de La RE prévoient que l'Etat désigne 6 administrateurs sur 11, dont le Président du conseil d'Administration. Cette état de fait laisse toute latitude à l'Etat pour donner des orientations politiques sur la stratégie de cette société. Cette marge de manoeuvre est-elle utilisée?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Conclusion : Souhaite développer

Cosignatures :

1. Blaise Vionnet (VL)
2. Denis Dumartheray (UDC)
3. Grégory Bovay (PLR)
4. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
5. Jean-Daniel Carrard (PLR)
6. Jean-Marc Udriot (PLR)
7. Joëlle Minacci (EP)
8. Nicola Di Giulio (UDC)
9. Olivier Agassis (UDC)
10. Pierre Zwahlen (VER)
11. Pierre-Alain Favrod (UDC)
12. Romain Belotti (UDC)
13. Théophile Schenker (VER)
14. Thierry Schneiter (PLR)
15. Valérie Zonca (VER)